

## En cas de changement de situation familiale

EVENEMENT	DOCUMENTS A PRODUIRE	CONSEQUENCES
<b>Mariage</b>	Extrait d'acte de naissance ou Copie du livret de famille	Cotitularité automatique du bail pour le conjoint
<b>Conclusion d'un P.A.C.S.</b>	Extrait d'acte de naissance ou Copie de l'enregistrement de la déclaration de P.A.C.S.	Rédaction éventuelle d'un avenant si : - le partenaire de PACS n'était pas déjà cotitulaire du contrat de location - les deux partenaires en formulent la demande écrite
<b>Union libre</b>	Le concubin du locataire doit fournir : - copie de sa pièce d'identité - copie de son avis d'imposition - justificatif de domicile (>1an)	A l'appréciation du bailleur, rédaction éventuelle d'un avenant sur demande écrite des deux partenaires, après un délai d'attente d'un an.
<b>Naissance ou adoption</b>	Extrait d'acte de naissance ou Copie du livret de famille ou Certificat d'adoption	Révision de l'aide au logement et du S.L.S. si vous y êtes assujetti.
<b>Rupture de P.A.C.S. entraînant le départ du logement d'un des ex-partenaires</b>	Copie de l'enregistrement de la rupture de P.A.C.S. ou Extrait d'acte de naissance ET Lettre de congé en RAR de l'ex-partenaire sortant	Rédaction d'un avenant au bail
<b>Fin d'union libre</b>	Lettre de congé en RAR de l'ex-concubin sortant	Rédaction d'un avenant au bail
<b>Divorce ou séparation</b>	Extrait d'acte de naissance et/ou Justificatif du divorce ("par ces motifs" du jugement de divorce)	Modification automatique du bail
<b>Décès</b>	Copie de l'acte de décès	Mise à jour du dossier locataire